



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R24-2023-265

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, travail et de la solidarité de la région Centre-Val de Loire /**

R24-2023-10-18-00001 - Arrêté habilitation aide alimentaire 2023 en région CVDL (5 pages)

Page 3

## **DRAC Centre-Val de Loire /**

R24-2023-10-16-00036 - Arrêté portant renouvellement des membres des commissions scientifiques régionales d'acquisition et de restauration des musées de France de la région Centre-Val de Loire (2 pages)

Page 9

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,  
travail et de la solidarité de la région Centre-Val  
de Loire

R24-2023-10-18-00001

Arrêté habilitation aide alimentaire 2023 en  
région CVDL

## **ARRÊTÉ**

### **Fixant la liste des personnes morales de droit privé habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire**

La Préfète de la région Centre-Val de Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 266-1, L. 266-2 et R. 266-1 à R. 266-12 ;

**VU** le décret n° 2019-703 du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre la précarité alimentaire ;

**VU** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant Madame Sophie BROCAS, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

**VU** l'arrêté du 28 août 2019 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 21.101 du 26 mars 2021 portant organisation fonctionnelle de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté du 24 juillet 2023 fixant la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

**VU** l'arrêté interministériel du 14 novembre 2022 portant nomination de Madame Anouk LAVAURE sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire à compter du 21 novembre 2022 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 23.185 du 22 août 2023 portant délégation de signature de la Préfète de région à Mme Anouk LAVAURE sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 22 août 2023 portant subdélégation de signature de Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire ;

**VU** la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

**SUR PROPOSITION** de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : La liste des personnes morales de droit privé habilitées au titre de la 2<sup>ème</sup> campagne 2023 à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire, pour la région Centre-Val de Loire, est arrêtée comme suit :

Structure	N° Siret	Adresse	CP	Ville	Première habilitation ou renouvellement	Durée d'habilitation
Association Bio Berry	495 244 642 00023	Maison de l'agriculture 2701 route d'Orléans	18 230	SAINT-DOULCHARD	1ère demande	1 an
Le nid épicerie solidaire et sociale	923 598 049 00016	9 place de l'église	36 230	SAINT-DENIS-DE-JOUET	1ère demande	1 an
Epicierie sociale itinérante Boischaut Sud	844 507 863 00018	2 place de Verdun	36 400	MONTGIVRAY	1ère demande	1 an
Assoc Benne Pays d'Azay	320 598 972 00026	35 rue Hersent Luzarche	36 290	AZAY-LE-FERRON	1ère demande	1 an
Fédération des œuvres laïques d'Indre-et-Loire	775 348 626 00026	10 avenue de la République	37 300	JOUÉ-LÈS-TOURS	1ère demande	1 an
1000 & 1 PARTAGES	839 841 889 00026	14 place Charles De Gaulle	41 210	NEUNG-SUR-BEUVRON	1ère demande	1 an
Parentèle	399 476 977 00042	3 rue Rouget de Lisle	45 000	ORLEANS	1ère demande	1 an

**ARTICLE 2** : La liste des personnes morales habilitées à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire en région Centre-Val de Loire est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le Préfet peut procéder au retrait de l'habilitation et modifier la liste des personnes morales habilitées, dès constatation du ou des manquements aux obligations résultant du décret n° 2019-703 du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre la précarité alimentaire. Les autorités administratives en charge des contrôles mettent la personne morale habilitée en demeure de remédier à ce ou ces manquements. S'il n'a pas été mis fin à ces manquements dans le délai prévu par la mise en demeure, elles transmettent à la préfet la demande de retrait d'habilitation.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale pour les affaires régionales et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 18 octobre 2023  
Pour la Préfète et par délégation,  
Le Directeur régional adjoint,  
Signé : Pierre FERRERI

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire - Secrétariat général pour les affaires régionales - 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un recours hiérarchique, adressé : au(x) ministre(s) concerné(s) ;
- un recours contentieux, en saisissant le : Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie - 45057 ORLEANS CEDEX 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.



Date agrément	Renouvellement	Durée	Expire en	Organisme	Siret	Département
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Association Traverses	80171600000000	Loir-et-cher
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	ASLD service maison relais	77537000000000	Loir-et-cher
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Association AC41	w 411001074	Loir-et-cher
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	La Passerelle	42359664200011	Loir-et-cher
22/12/2015	19/12/2018	10 ans	2028	Association de Bienfaisance de Montrichard	53368162300013	Loir-et-cher
21/12/2017	21/07/2020	5 ans	2025	Association Essentielles	53251575600015	Loir-et-cher
21/12/2017	21/07/2020	5 ans	2025	Association "Marthe et Marie de Béthanie"	39165568500017	Loir-et-cher
21/12/2017	21/07/2020	5 ans	2025	Association M-TON PROCHAIN	80465690800014	Loir-et-cher
18/10/2023	1ère demande	1 an	2024	1000 & 1 PARTAGES	83984188900026	Loir-et-cher
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Olivet Solidarité	40536329200013	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Le Relais orléanais	32918698500035	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Association Maison St Euverte	49370904200011	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Loire et canal	80813835800011	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Association Imanis	39865417800035	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	APLEAT	33312105100036	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Eglise évangélique Assemblée de Dieu Ministère de Belem	50760456900016	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	La Halte	43206626400032	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	La Fraternité giennoise	42514379900012	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Equipes St Vincent	40777422300017	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	AIDAPHI- Pôle insertion	33756286200702	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Solidarité Beaunoise	80817067400010	Loiret
22/12/2015	22/12/2018	10 ans	2028	Magdalena 45	81384198800013	Loiret
21/09/2016	18/09/2019	10 ans	2029	Association Action et Vie	82044279600018	Loiret
13/02/2017	04/02/2020	5 ans	2025	Association Familiale Protestante SILOE 45	81791499700017	Loiret
21/12/2017	21/07/2020	5 ans	2025	Oasis du Val	82834959700017	Loiret
21/12/2017	21/07/2020	5 ans	2025	Mille Sourires	50373245500020	Loiret
19/12/2018	19/12/2021	3 ans	2024	Grenier du Loiret	84321394300015	Loiret
21/07/2020	17/09/2022	5 ans	2027	Association Le Repère	84290257900015	Loiret
21/07/2020	17/09/2022	5 ans	2027	TERANGA	52053089000034	Loiret
02/12/2021	1ère demande	3 ans	2024	Réso	83933236800019	Loiret
02/12/2021	1ère demande	3 ans	2024	A.D.D.C (Association pour le Développement de la Communauté Comorienne)	88463537600012	Loiret
02/12/2021	1ère demande	3 ans	2024	ESOPE	90436996400013	Loiret
02/02/2023	1ère demande	1 an	2024	Source d'espoir	92282144200014	Loiret
05/05/2023	1ère demande	1 an	2024	O'SEM	89357811200011	Loiret
18/10/2023	1ère demande	1 an	2024	Parentèle	39947697700042	Loiret



DRAC Centre-Val de Loire

R24-2023-10-16-00036

Arrêté portant renouvellement des membres des  
commissions scientifiques régionales  
d'acquisition et de restauration des musées de  
France de la région Centre-Val de Loire

**ARRETE**

modifiant l'arrêté n°19-284 du 27 décembre 2019 portant renouvellement des membres des commissions scientifiques régionales d'acquisition et de restauration des musées de France

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire

**VU** le code du patrimoine dans ses articles R.451-2 à D.451-14 et R.452-1 à R.452-13

**VU** la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France

**VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, modifié par les décrets n° 97-463 du 9 mai 1997 et n° 97-1205 du 19 décembre 1997

**VU** le décret n° 2002-628 du 25 avril 2002 pris pour application de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements

**VU** l'arrêté n° 19-284 du 27 décembre 2019 portant renouvellement des membres des commissions scientifiques régionales d'acquisition et de restauration des musées de France

**SUR** la proposition de la Directrice régionale des affaires culturelles - Centre-Val de Loire ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Est nommé membre de la commission scientifique régionale pour les acquisitions de la région Centre-Val de Loire, au titre des arts décoratifs, en tant que titulaire, Monsieur Vincent Hadot, conservateur du patrimoine au Musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau à Rueil-Malmaison en remplacement de Madame Camille Broucke

**ARTICLE 2** : Est nommée membre de la commission scientifique régionale pour les acquisitions de la région Centre-Val de Loire, au titre de l'archéologie, en tant que suppléante, Madame Aude Chevallier, conservatrice du patrimoine au musée national de Préhistoire à Les Eyzies, en remplacement de Madame Jenny Kaurin

**ARTICLE 3** : Est nommée membre de la commission scientifique régionale pour les acquisitions de la région Centre-Val de Loire, au titre des arts graphiques, en tant que suppléante, Madame Antoinette Le Falher, attachée principale de conservation aux Musées de Laval, en remplacement de Madame Sophie Harent

**ARTICLE 4** : Est nommé membre de la commission scientifique régionale pour la conservation-restauration de la région Centre-Val de Loire, en tant que titulaire, Monsieur François Seguin, conservateur du patrimoine au musée d'Amiens, en remplacement de Madame Anne Nardin

**ARTICLE 5** : Est nommée membre de la commission scientifique régionale pour la conservation-restauration de la région Centre-Val de Loire, en tant que suppléante, Madame Isabelle Bertrand, attachée de conservation à la ville de Chauvigny, en remplacement de Madame Muriel Barbier

**ARTICLE 6** : La directrice régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 16 octobre 2023  
La Préfète de la région Centre-Val de Loire,  
Signé : Sophie BROCAS

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé à **Mme la ministre de la culture, 3 rue de Valois 75001 Paris**
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**  
28, rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS CEDEX 1.

**Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.